

VIOLENCES CONJUGALES

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ

Dispositifs concernés

- PEE / PEG / PEI

Conditions de remboursement

Seuls les avoirs à la date de délivrance du justificatif requis seront débloqués.

CARACTÉRISTIQUES

- Le déblocage, total ou partiel, intervient sous la forme d'un règlement unique. Ce même cas de déblocage ne peut donc donner lieu à des versements successifs.

JUSTIFICATIF À JOINDRE À LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT

En cas de procédure civile :

Copie du dispositif de l'ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales.

Ou

En cas de procédure pénale :

Attestation délivrée par le procureur de la République

Justificatif à communiquer par voie postale :
Federal Finance TSA 89909 44918 NANTES CEDEX 9

PRINCIPALES QUESTIONS / RÉPONSES

Quelles sont les mesures relevant du pénal ?

La commission contre l'intéressé de fait de violences au sein du couple relevant de l'article 132-80 du code pénal ayant donné lieu à une alternative aux poursuites, à une composition pénale, à l'ouverture d'une information par le procureur de la République, à la saisine du tribunal correctionnel par le procureur de la République ou le juge d'instruction, à une mise en examen ou à une condamnation pénale, même non définitive.

Les informations mentionnées dans ce document vous sont communiquées à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer, notamment par voie législative ou réglementaire. Conformément à la réglementation en vigueur, Federal Finance se réserve le droit de demander des pièces justificatives complémentaires, en vue d'apprécier la légitimité d'une demande de déblocage.